

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 388

présenté par

M. Pauvros, M. Duron et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 6

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« déroger à »

les mots :

« comporter des stipulations moins favorables que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.